

AFFAIRE N° 44/10. - Acquisition d'un terrain de 815 m2 sis rue Maréchal
Leclerc et appartenant aux conjoints PERMAYE Armon.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération en date du 10 Avril 1969, vous m'avez autorisé à diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain de 815 m2 appartenant aux conjoints PERMAYE Armon, pour le prix de 6 250 000 (SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE) Frs CFA.

Toutefois, l'acquisition de ce terrain n'avait pu se faire jusqu'ici faute de crédits.

Il nous est possible cependant, cette année, de dégager cette somme sur l'emprunt que la Municipalité a sollicité de la C.A.E.C.B. pour l'achat de divers terrains.

Je vous prie en conséquence de m'autoriser à imputer une somme de 6 250 000 Frs CFA sur l'emprunt sollicité de la C.A.E.C.B.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.